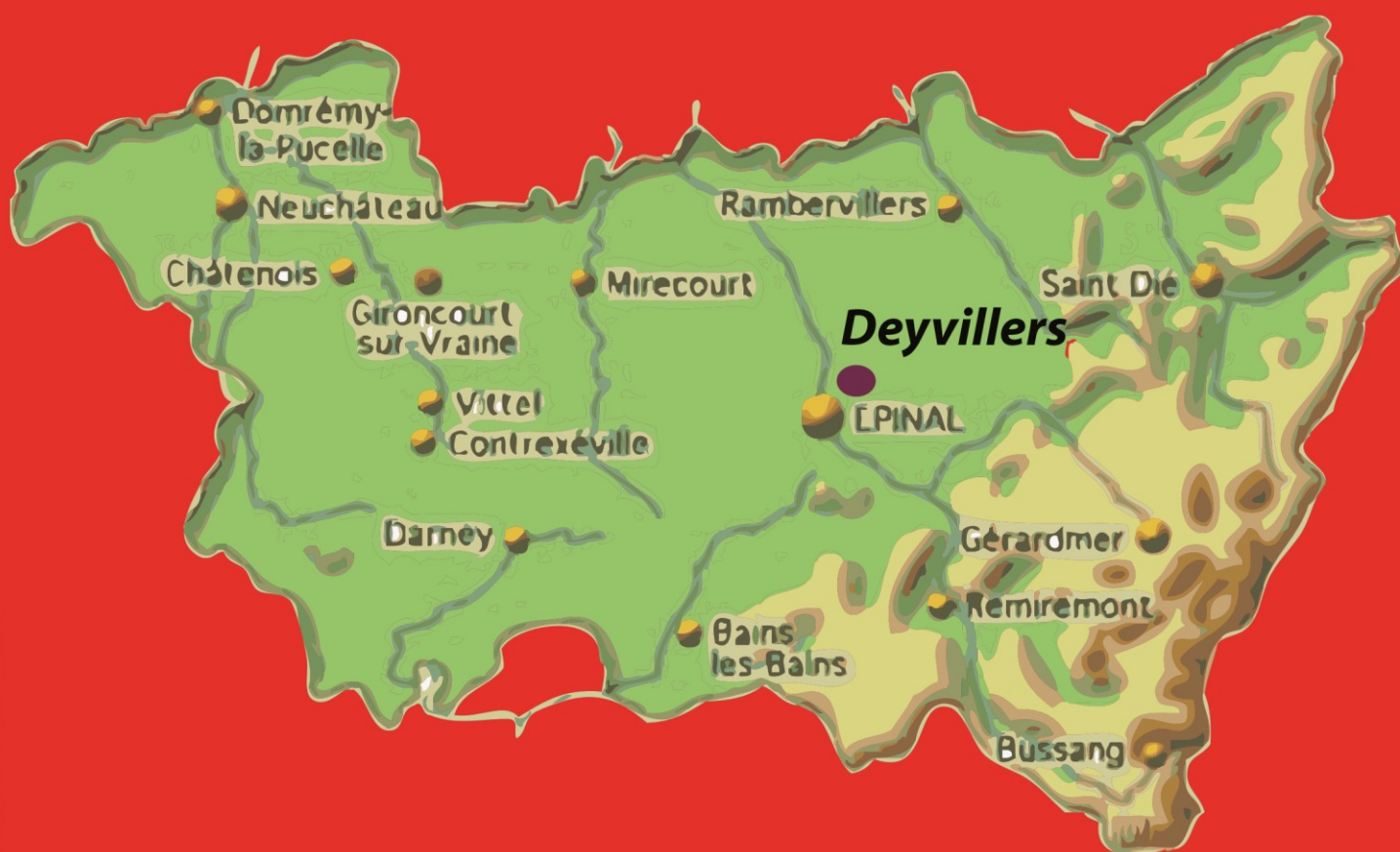




Commune de **DEYVILLERS**

RISQUES MAJEURS

Les bons réflexes face au danger !



LE MOT DU MAIRE



Bruno Chevrier

Maire de Deyvillers

La sécurité des Deyvillois est une préoccupation permanente de l'équipe municipale et de moi même.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les principaux risques majeurs encourus, qu'ils soient d'origine naturelle (tempêtes, inondations,..) ou technologique (accident de transport de matières dangereuses, accident nucléaire,...).

Vous y trouverez parallèlement, les consignes de sécurité à appliquer en cas d'événement lié à ces risques.

En cohérence avec le DICRIM, la commune a élaboré par ailleurs son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux services de secours en cas d'évènements majeurs.

Attention, le DICRIM ne doit pas nous faire oublier tous les autres risques de la vie courante auxquels nous devons tous rester attentifs.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer à bien vivre ensemble.

LA COMMUNE DE DEYVILLERS

Deyvillers fait partie de la Communauté d'agglomération d'Epinal, ville dont elle n'est séparée que par la commune de Jeuxy. La superficie de la commune est de 877 hectares, l'altitude varie entre 325 et 433 mètres.

La commune comporte 1500 habitants permanents.

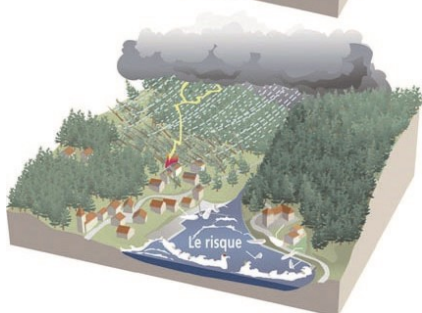
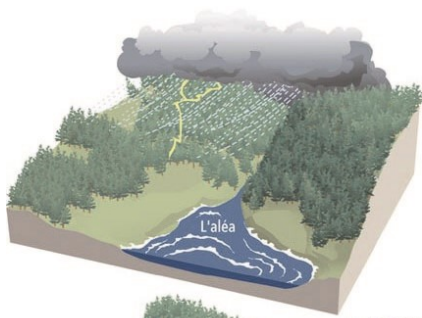
La RD420 traverse de part et d'autre la commune.

La commune est traversée par le ruisseau Saint Oger.

Les activités sont principalement les petits commerces de proximité et l'artisanat.

SOMMAIRE

Mot du Maire	P.2
Définition du Risque Majeur	P.3
L'Alerte	P.4
Les Bons Réflexes	P.5
Qui fait quoi ?	P.6
Le Risque Inondation	P.8
Les Risques Météorologiques	P.9
Le Risque Transport de Matières Dangereuses	P.10
Le Risque Accident Nucléaire	P.11
En Savoir Plus	P.12



LE RISQUE MAJEUR

Le risque majeur se définit comme un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'Etat et des maires.

A l'heure actuelle, la commune de Deyvillers utilise les moyens suivants :

- la sirène située sur "la Mairie".
- les hauts parleurs mobiles installés sur des véhicules, utilisés pour diffuser les consignes de sécurité.
- les messages sur le site internet de la commune.
- les radios (France Bleu 100 Mhz, Magnum 94,6 Mhz).

DEBUT DE L'ALERTE

En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute quarante chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.



FIN DE L'ALERTE



Une fois le danger écarté, la sirène émet le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 seconde.

4

Mettez vous à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



LES BONS REFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

Tenez vous prêt à évacuer à la demande des autorités



Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements, lampe de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).

Ecouter la radio



100.0 Mhz France Bleu Sud Lorraine : vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.

Coupez le Gaz et l'Electricité



Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

ET NE PAS FAIRE...

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours.

Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.

Ne téléphonez pas



Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'augmentation du débit d'un cours d'eau qui peut sortir de son lit

et l'implantation de l'homme dans des zones plus ou moins inondables (constructions).



Consignes de sécurité



Consignes

générales habituel



généraliser une inondation sur les habitations proches.



Aérez et nettoyez les pièces.
Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.

LA MOITIE DES VICITMES D'INONDATIONS LE SONT AU VOLANT DE LE VOITURE, CAR UNE VOITURE FLOTTE DANS 30 CM D'EAU

8

De plus, les aménagements (activités, voiries, remembrement agricole, déforestation...) modifient les conditions d'écoulement (imperméabilisation et ruissellement), tout en diminuant les champs d'expansion des crues.

Certains secteurs en ont subi les conséquences comme la zone de la Tuilerie et le secteur Centre Bourg.

De fortes pluies ont également touché la commune sur les secteurs Lavoir et rue de l'Avenir.

A DEYVILLERS

La commune de Deyvillers est traversée par le Saint Oger, qui peut

AVANT L'INONDATION

Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).



Fermez toutes les ouvertures et installez des protections

LES RISQUES METEOROLOGIQUES

Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune.

Afin d'anticiper les conséquences des ses phénomènes, Météo France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.

PENDANT L'INONDATION

Abritez-vous dans les étages, avec une réserve d'eau potable.

APRES L'INONDATION

Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.



neige / verglas



vent violent



canicule



pluie/inondation



grand froid



orage

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) pour quatre niveaux de vigilance.



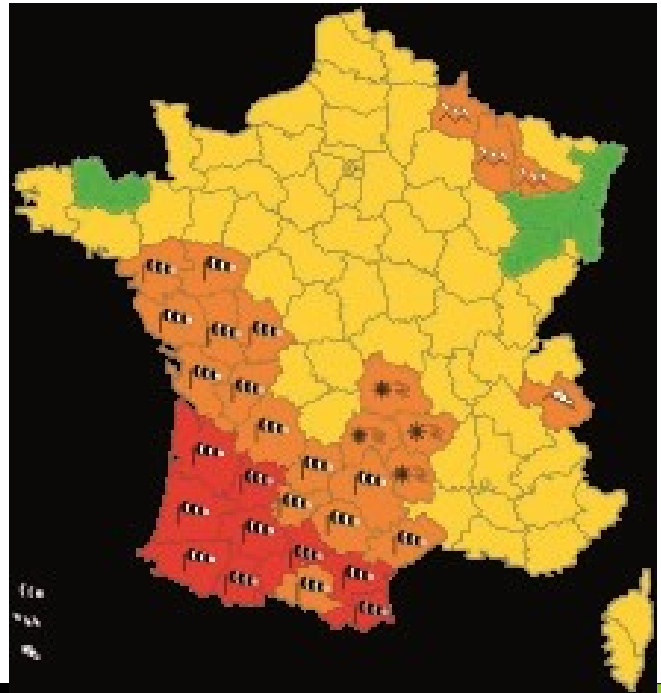
annulation des manifestations de plein air, sablage et salage des routes en hiver...

JOUEZ LA PRUDENCE, INFORMEZ-VOUS !

COMMENT SEREZ VOUS PREVENUS ?

Les cartes de vigilances sont diffusées sur le site Internet www.meteofrance.com et relayées par les médias (télévision, radio, presse...) ou par téléphone au 32 50.

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements. Assurez vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger !



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques, livraisons d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers.

MESURES DE PREVENTION ET REGLEMENTATION

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



Consignes générales



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion).



Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).

Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Eloignez-vous le plus rapidement possible.

Alertez les secours au 18 ou 112.



LE RISQUE ACCIDENT NUCLEAIRE

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation

(exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches de Deyvillers sont situées à 85 km (Fessenheim) et 140 km (Cattenom), mais un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

LES MESURES DE PREVENTION

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contres-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de comprimés d'Iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'Iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Des pastilles d'Iode seront donc distribuées à la

CONSIGNES GENERALES

population de moins de 45 ans et à toutes les femmes enceintes.

En cas d'alerte, une seule personne adulte par famille devra se présenter au centre de distribution de pastilles d'Iode le plus proche :

- la **Salle d'Activités** (rue de Lorraine)



Consignes de sécurité

Consignes ou
généralistes santé de



Fermez et bouchez les entrées
d'air (portes, fenêtres et



DES COMPRIMÉS SERONT DIRECTEMENT
DISTRIBUÉS DANS LES
ÉCOLES ET AUTRES COLLECTIVITÉS

- le **Centre Socio-Educatif** (rue de la Tuilerie)

POUR EN SAVOIR PLUS

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs,
téléchargeable sur **www.deyvillers.fr**
PCS, Plan Communal de Sauvegarde, consultable
en Mairie

PREFECTURE DES VOSGES

Information et prévention des risques dans les Vosges
www.vosges.gouv.fr



IRMA

Institut des Risques Majeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble
Tel. 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

R
V
E
R
S
E
N
O
C
À
T

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGE-
MENT DURABLES

Portail Internet du Ministère dédié à la
prévention des risques majeurs
www.prim.net

DOCUMENT

MAIRIE DE DEYVILLERS

Monsieur Bruno CHEVRIER

2 rue de Lorraine
88000, Deyvillers

Tel. 03 29 34 08 70
Fax. 03 29 34 80 92

NUMEROS UTILES

15 SAMU
17 Police/Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro Européen